Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 085-258502962-20260303-CFU2025_BP-BF

D020-COS030326

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Isabelle CADOU, Loïc PERON, Noël VERDON, Mauricette MAUREL, Philippe RUCHAUD, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Adeline AUBERGER, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Anne BOISTEAU-PAYEN, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Xavier BILLAUD

Excusés représentés :
Thomas GISBERT de CALLAC représenté par Jacques RIGALLEAU
Xavier BERNARD représenté par Noël PERCHOT
Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT
Pierre CAREIL représenté par Jacky MARCHETEAU
Jacques GAUTIER représenté par Francis BEAUFOUR
Christian GUENION représenté par Pascal COUSIN
Arnaud PRAILE représenté par Béatrice LANDREAU
Anthony BONNET représenté par Cécile BARREAU
Manuel GUIBERT représenté par Pascal THIBAULT

Excusés ayant donné pouvoir :
Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Lydie VRIGNAUD ayant donné pouvoir à Nicole BOULINEAU
Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Christophe HOGARD ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés :
Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Miguel CHARRIER, Pascal MORINEAU, François PETIT, Jean-Pierre CHAPALAIN, Alain ROCHEREAU, Loïc CHUSSEAU, Pascal PAQUEREAU, Bernard LANDAIS, Jérôme CARVALHO, David BELY, Thierry GANACHAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Louis LAUNAY, Jean-François FRUCHET

Date de convocation : 18 février 2026
Membres en exercice : 62
Présents : 40
Votants : 45

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-12 relatif à la procédure d'arrêté des comptes, puis l'article L2121-31 relatif au vote administratif, enfin les articles, D2343-5, D2342-11 concernant le vote et les pièces à produire,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu l'arrêté ministériel du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le compte financier unique au titre des exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023 (« vague 1 » de l'expérimentation),

Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2019 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales, les groupements et les services d'incendie et de secours admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1er & 3.2,

Vu le Budget Primitif 2026 adopté le 16 décembre 2025 le Comité syndical de Trivalis,

Vu le Budget Supplémentaire 2025 adopté le 25 mars 2025 par le Comité syndical de Trivalis,

Vu la Décision budgétaire modificative n°1 adoptée le 25 octobre 2025 par le Comité syndical de Trivalis,

Vu la Décision budgétaire modificative n°2 adoptée le 16 décembre 2025 par le Comité syndical de Trivalis,

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 085-258502962-20260303-CFU2025_BP-BF

Considérant que Trivalis s'est engagé dans l'expérimentation du CFU par convention signée avec l'Etat représenté par le DDFIP le 13 décembre 2019,

Considérant que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »,

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Budget principal

Le CFU 2025 propose un résultat de fonctionnement proche de l'exercice antérieur.

Les prévisions 2025 tablaient sur les éléments structurants suivants :

Le budget primitif 2025 atteignait 71.27 M€ en hausse de 4.777 M€ par rapport au BP 2024 (7.2%). Toutefois, cette variation à la hausse n'avait pas impacté les contributions des adhérents qui restaient stables par rapport au voté 2024.

Dépenses :
Cette augmentation des charges était liée principalement à la hausse des coûts de traitement des emballages (nouveau marché de Vendée Tri, fermeture du site et exportation intégrale pendant un semestre), des ordures ménagères et des tout-venants de déchèteries (TGAP, lixiviats et révision de prix).
La hausse de ces charges était attendue au chapitre 011.

Recettes :
La croissance des produits était directement liée à la revalorisation des soutiens CITEO et PMCB (+3.16M€).
Les coopérations intercommunales voyaient également leur représentation croitre de 0.98 M€.
Les contributions des adhérents restaient stables à 33.534 M€ HT.

2025 a constaté un niveau de tonnages d'OM et de Tout-venant inférieur aux prévisions initiales et globalement, les tonnages traités ont été inférieurs aux prévisions.

En investissement, les résultats sont déficitaires sous l'effet de la réalisation des travaux sur Vendée Tri. Les financements seront mobilisés en 2026.

Exécution budgétaire 2025

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2025	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	52 534 785,82 €	49 030 109,40 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 863 800,00 €	3 108 893,06 €
014 - Atténuations de produits	1 686 000,00 €	1 365 408,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 344 560,00 €	9 677 379,93 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 910 481,09 €	1 818 237,94 €
66 - Charges financières	1 139 219,09 €	866 162,13 €
67 - Charges spécifiques	20 000,00 €	19 579,70 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 985 660,00 €	2 985 044,00 €
Total général	**74 484 506,00 €**	**68 870 814,16 €**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 085-258502962-20260303-CFU2025_BP-BF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonctions	BP 2025	CFU 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	750 000,00 €	- €
013 - Atténuations de charges	76 880,00 €	88 481,28 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 606,00 €	992 433,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 047 504,57 €	8 590 792,13 €
74 - Dotations et participations	61 429 755,40 €	60 252 296,67 €
75 - Autres produits de gestion courante	688 760,03 €	728 183,83 €
76 - Produits financiers	511 000,00 €	512 112,01 €
77 - Produits spécifiques	405 000,00 €	415 086,08 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	575 000,00 €	573 690,05 €
Total général	**74 484 506,00 €**	**72 153 075,05 €**

Présentation croisée par fonction :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fonctions	BP 2025	CFU 2025
01 - Opérations non ventilables	20 000,00 €	1 890 566,71 €
020 - Administration générale de la collectivité	1 239 542,51 €	1 021 876,74 €
021 - Personnel non ventilé	3 777 448,00 €	3 049 906,27 €
022 - Information, communication, publicité	298 770,00 €	202 903,94 €
031 - Assemblée délibérante	131 500,00 €	118 966,99 €
7211 - Actions de prévention et de sensibilisation	332 325,00 €	278 344,68 €
7212 - Collecte des déchets	88 152,60 €	123 270,29 €
7213 - Tri, valorisation et traitement des déchets	64 028 157,35 €	58 622 514,69 €
Total général	**69 915 895,46 €**	**65 308 350,31 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonctions	BP 2025	CFU 2025
01 - Opérations non ventilables	36 000,00 €	34 316 642,43 €
020 - Administration générale de la collectivité	801 000,00 €	124 123,15 €
021 - Personnel non ventilé	773 246,46 €	217 945,17 €
022 - Information, communication, publicité	38 000,00 €	- €
044 - Aide publique au développement	- €	62 172,00 €
7211 - Actions de prévention et de sensibilisation	201 460,85 €	97 298,07 €
7212 - Collecte des déchets	88 153,00 €	80 133,25 €
7213 - Tri, valorisation et traitement des déchets	67 978 035,15 €	34 138 971,42 €
Total général	**69 915 895,46 €**	**69 037 285,49 €**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 085-258502962-20260303-CFU2025_BP-BF

Section investissement :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	
1001 - COMPOSTAGE	1 052 798,02 €
1003 - ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	2 803 432,48 €
1005 - TRI DES EMBALLAGES	15 297 244,41 €
1006 - CENTRE DE TRANSFERT	997 669,72 €
1008 - CSR	1 544 932,97 €
HORS OPERATION	361 208,42 €
Total général	**22 057 286,02 €**

Subventions d'équipement versées :

	Montant 2025 Réalisé
VENDEE NUMERIQUE	100 000,00 €
GIP GEO VENDEE	8 180,75 €
UVE PRAIRIE DE MAUVES	**987 385,00 €**
COMP INDIV - COMPOSTEUR INDIVIDUEL	**284 474,08 €**
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	8 339,53 €
CC DU PAYS DE MORTAGNE SUR SEVRE	9 462,38 €
CC DU PAYS DES HERBIERS	12 114,45 €
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	7 971,98 €
CC PAYS DES ACHARDS	9 184,87 €
CC SUD VENDEE LITTORAL	7 882,12 €
CC VIE ET BOULOGNE	14 702,97 €
CHALLANS GOIS COMMUNAUTE	28 165,75 €
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	3 845,10 €
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	26 976,50 €
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATIO	50 711,28 €
PAYS DE SAINT GILLES AGGLOMERATI	31 167,46 €
SCOM EST VENDEEN	35 595,50 €
SYCODEM SUD VENDEE	8 753,33 €
TERRES DE MONTAIGU CA	13 727,90 €
VENDEE GRAND LITTORAL TALMONT MO	15 872,96 €
RECYCLERIE - RECYCLERIE	**82 998,63 €**
PAYS DE SAINT GILLES AGGLOMERATI	75 000,00 €
SYCODEM SUD VENDEE	7 998,63 €
Total général	**1 463 038,46 €**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 085-258502962-20260303-CFU2025_BP-BF

Etat des autorisations de programme :

N°AP	NOM AP	Montant AP antérieur	CP < 2025	CP 2025	CP > 2025
Total AP n°2018-001	CONSTRUCTION TMB TRIVALANDES	36 952 141,00 €	36 812 141,00 €		140 000,00 €
Total AP n°2018-010	AMGT CB10-CB12 ET REHAB CB8-CB11 - ISD TALLUD	2 228 642,45 €	2 021 683,38 €	206 959,07 €	- €
Total AP n°2018-015	CONSTRUCTION CSR OM	20 234 000,00 €	18 708 636,99 €	1 525 363,01 €	- €
Total AP n°2020-016	AMGT CB10-CB12-CB14 ET REHAB CB5-CB8 - ISD ST CHRISTOPHE	3 868 259,58 €	1 728 558,28 €	1 562 311,99 €	577 389,31 €
Total AP n°2021-017	AMGT CB10-CB12 ET REHAB CB9-CB10 - ISD STE FLAIVE	2 139 542,35 €	1 843 577,27 €	295 965,08 €	- €
Total AP n°2021-018	AMGT ET REHAB CB9-CB10 ISD PINEAUX	3 063 115,65 €	1 663 234,89 €	217 239,59 €	1 182 641,17 €
Total AP n°2022-019	EXTENSION VENDEE TRI	31 079 333,92 €	144 080,29 €	15 297 244,41 €	15 638 009,22 €
Total AP n°2022-020	SUBVENTIONS COMPOSTAGE ET PAVILLONS	960 000,00 €	253 044,25 €	284 474,08 €	422 481,67 €
Total AP n°2022-021	SUBVENTIONS RECYCLERIES	900 000,00 €	- €	82 998,63 €	817 001,37 €
Total AP n°2023-022	AMGT CB13 ET REHAB CB12 - ISD TALLUD	1 009 895,00 €	406 760,23 €	224 517,62 €	378 617,15 €
Total AP n°2024-024	PLATEFORME BIODECHETS GIVRAND	841 163,62 €	12 499,50 €	548 083,29 €	280 580,83 €
Total AP n°2024-025	TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS PLATEFORMES	268 000,00 €	- €	144 620,00 €	123 380,00 €
Total AP n°2024-026	VOIE ACCES TRIVALANDES	874 632,14 €	7 816,07 €	270 553,83 €	596 262,24 €
Total AP n°2024-027	TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS TMB	1 360 728,51 €	14 128,51 €	30 902,14 €	1 315 697,86 €
Total AP n°2024-028	TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS ISD	1 288 385,78 €	104 085,78 €	285 366,13 €	898 933,87 €
Total AP n°2024-029	TRANSFERT BIODECHETS	70 263,46 €	34 531,04 €	35 732,42 €	- €
Total AP n°2024-030	TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS TRANSFERT	1 445 755,14 €	212 062,64 €	961 937,30 €	271 755,20 €
Total AP n°2024-031	UNITE PREPARATION CSR TTV	22 058,91 €	4 374,75 €	17 684,16 €	- €
Total AP n°2025-032	AMGT CB13-CB14-CB15 ET REHAB CB11-CB12-(CB13) - ISD STE FLAIVE	2 103 000,00 €	- €	2 798,28 €	2 100 201,72 €
Total AP n°2025-033	AMGT CB14-CB15-CB16 ET REHAB CB13-CB14 - ISD TALLUD	1 981 000,00 €	- €	8 274,72 €	1 972 725,28 €
Total AP n°2025-034	DSP PRAIRIE DE MAUVES - NANTES METROPOLE	9 304 871,00 €	- €	987 385,00 €	8 317 486,00 €
Total AP n°2025-035	RENOUVELLEMENT DES MGP DES 2 UVEOR	5 510 000,00 €	- €	60 524,56 €	5 449 475,44 €
		127 504 788,51 €	**63 971 214,87 €**	**23 050 935,31 €**	**40 482 638,33 €**

Etat des autorisations d'engagement :

N°AE	NOM AE	Montant AP antérieur	CP 2024	CP 2025	CP > 2025
AE-2025-003-DECHETERIE	MARCHES D'EXPLOITATION DE DECHETERIE	41 158 987,37 €	- €	9 389 801,81 €	31 769 185,56 €
AE-2025-004-TRI	MARCHES DE VENDEE TRI, EXPORT, UNITRI ET REFUS	64 681 311,28 €	- €	7 620 178,04 €	57 061 133,24 €
AE-2025-005-CTR-TRANSP	TRANSFERT ET TRANSPORT (HORS ILE D'YEU)	27 026 159,27 €	- €	4 157 155,41 €	22 869 003,86 €
AE-2025-006-YEU	MARCHES DE L'ILE D'YEU DONT TRANSPORT MARITIME	6 091 388,71 €	- €	1 535 373,76 €	4 556 014,95 €
AE-2025-007-ULTIMES	UVEOR, EXPORT OMR ET ISD	62 528 057,73 €	- €	12 383 091,71 €	50 144 966,02 €
		201 485 904,36 €	**- €**	**35 085 600,73 €**	**166 400 303,63 €**

Résultats de l'exercice 2025

Section de fonctionnement :

⇨ Excédent antérieur reporté : 750 000 €
⇨ Résultat de l'exercice 2025 : 3 282 260.89 €
Résultat disponible à affecter : 4 032 260.89 €

Section d'investissement :

⇨ Excédent antérieur reporté : 8 462 462.34 €
⇨ Résultat de l'exercice 2025 : - 7 867 327.39 €
Résultat de clôture : 595 134.95 €

Résultat global de clôture : 4 627 395.84 €

Budget annexe

Le budget annexe porte sur les opérations de coopérations internationales réalisées au Liban par le Syndicat

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	132 621,97 €	1 530,00 €
RECETTES	1 145 619,00 €	- €
RESULTAT EXECUTION	**1 012 997,03 €**	**- 1 530,00 €**
REPORT N-1	**- €**	**- €**
RESULTAT CLOTURE	**1 012 997,03 €**	**- 1 530,00 €**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 085-258502962-20260303-CFU2025_BP-BF

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Approuver** le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal et le budget annexe « coopération internationale », les résultats de l'exercice ainsi que les états à la clôture du 31 décembre 2025 des autorisations d'engagement et des autorisations de programme

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal et le budget annexe « coopération internationale », les résultats de l'exercice ainsi que les états à la clôture du 31 décembre 2025 des autorisations d'engagement et des autorisations de programme

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

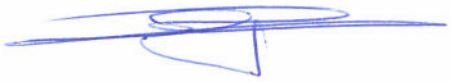

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance



Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).